

Gazette

257d7 — Le Club des juristes, vitrine du droit

Créé en 2007, le Club des juristes est un lieu indépendant de débats et de propositions juridiques. Il réunit autour du droit des professionnels d'horizons divers : magistrats, avocats, notaires, professeurs et représentants d'entreprises mènent ensemble une réflexion prospective autour des problèmes juridiques les plus saillants. L'occasion de faire un tour d'horizon sur ce qui a été entrepris ces derniers temps.

Gazette

Par Olivia Dufour



– Illustration de l'invitation à la 5e nuit de l'éloquence – Crédits : François Martineau

Septième salon du livre juridique

Samedi 10 octobre 2015 place du Palais Royal, début d'après-midi. Sous un soleil d'automne encore chaud, une file d'attente s'étire depuis l'entrée de la station de métro ornée de boules de verre multicolores de l'artiste Jean-Michel Othoniel, longe la Comédie française, contourne le théâtre jusqu'au début de la rue Montpensier et disparaît à l'intérieur du Palais Royal. Vient-on réserver ici des places pour le concert d'une star rock internationale ? Pas du tout.

C'est en réalité le septième salon du livre juridique organisé par le Club des juristes dans les locaux du Conseil constitutionnel. À 11h30, a eu lieu la remise du Prix du livre juridique et Prix du livre de la pratique juridique par Marc Guillaume, ancien secrétaire du Conseil constitutionnel devenu entre-temps secrétaire général du Gouvernement. Le premier a été décerné à l'ouvrage *Droit du commerce international et des investissements étrangers*, de Mathias Audit, Sylvain Bollée et Pierre Callé aux éditions LGDJ. Le deuxième à deux ouvrages ex-aequo : *Le Guide du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSTC)*, de Pierre-Yves Verkindt, Laurence Pécaut-Rivolier et Grégoire Loiseau, paru aux éditions Dalloz, et *Informatique et libertés – La protection des données à caractère personnel en droit français et européen*, d'Anne Debet, Jean Massot et Nathalie Metallinos, paru aux éditions Lextenso. La foule, largement composée d'étudiants, vient rencontrer les auteurs mais aussi et surtout participer à la visite du Conseil constitutionnel de 14h30 à 17h30 en compagnie du président Jean-Louis Debré. Cette visite, c'est un must ! Le président Debré s'y prête avec tant d'enthousiasme que cela en devient presque un spectacle. Clou de la journée, le tirage au sort des « packs livres étudiants ». Chaque éditeur offre plusieurs livres correspondant à une année de cursus qui sont répartis en lots et attribués au terme d'un tirage au sort. Une attraction de plus !

« Il y a plusieurs années, les éditeurs juridiques participaient au salon du livre, mais nous avons arrêté, c'était coûteux et trop tourné grand public de sorte que cela n'offrait qu'une très faible visibilité. En revanche, le salon du livre juridique, sous les ors du Conseil constitutionnel, a un charme particulier. Les différents événements qui le ponctuent le rendent particulièrement attractif aux yeux du public. C'est une réussite » confie Emmanuelle Filiberti, président directeur général de Lextenso Éditions, qui a assisté à la naissance du projet avec Nicolas Molfessis, Marc Guillaume et Guillaume Deroubaix, membre du comité exécutif de LexisNexis. Même enthousiasme dans toutes les maisons d'éditions : « Les éditeurs juridiques, comme les auteurs, ont très peu de retour sur leurs publications » confie Pierre Odolant, directeur éditorial aux Éditions Lefebvre, « C'est la raison pour laquelle il est réconfortant de pouvoir rencontrer les lecteurs dans le cadre du salon. On a enfin l'impression de travailler pour un public concret. Et puis, à l'heure des cathédrales numériques, c'est bien de montrer que le papier existe encore ». Pour les étudiants, c'est l'occasion de rencontrer les auteurs des ouvrages juridiques, lesquels sont nombreux à se déplacer pour l'occasion. « Certains auteurs adorent leurs élèves et sont ravis de pouvoir les rencontrer dans ce cadre? car il faut bien avouer que les auteurs d'ouvrages juridiques rencontrent rarement leurs lecteurs » confie la pétillante Michèle Pinson, l'âme de la librairie de la Place Dauphine derrière le palais de justice. « Et pour nous libraires spécialisés en droit, c'est non seulement une très belle journée de chiffre d'affaires mais en plus, cela nous aide à vendre ensuite en librairie. Et puis, c'est l'occasion de nous retrouver, car nous avons tous été formés à la même école en même temps ». Une réussite donc, que vient couronner pour les auteurs qui ont accepté de se déplacer un buffet au dernier étage du Conseil avec vue sur les jardins du Palais Royal.

Cinquième nuit de l'éloquence

Un peu avant le salon du livre juridique, un autre événement juridique a, lui, trouvé sa place dans les agendas du gotha parisien : la cinquième nuit de l'éloquence. L'idée est née dans l'esprit d'Antoine Vey, responsable de l'antenne parisienne du cabinet d'Éric Dupont-Moretti, il y a cinq ans. L'objectif? Célébrer l'art de l'éloquence et permettre aux générations d'orateurs de se rencontrer. La première édition s'était tenue à la Maison de l'Amérique Latine, la deuxième au restaurant Maison Blanche et la troisième au tribunal de commerce de Paris. Depuis la quatrième, l'événement a investi le salon opéra

de l'hôtel Intercontinental connu pour sa splendide verrière. La cinquième édition s'est tenue le 24 septembre sur le thème de l'éloquence politique. L'un des temps forts fut le procès du législateur, incarné par le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, avec Éric Dupont-Moretti, savoureux dans le rôle à contre-emploi de l'avocat général. « Vous avez tué la liberté ! » accuse celui-ci tout en allumant une cigarette sur scène. C'est François Baroin qui sera commis d'office pour défendre un Claude Bartolone hilare. Tout au long de la soirée, les stars des prétoires se succèdent : Henri Leclerc, Thierry Lévy, Jean-Yves Le Borgne, Hervé Témime, Francis Szpiner, Corinne Dreyfus-Schmidt. Sans oublier l'animateur hors pair de la soirée, Bertrand Périer, ancien secrétaire de la Conférence et figure du monde de l'éloquence. Lui se surnomme Monsieur Loyal. « Outre l'animation de la soirée, je participe en amont, avec Nicolas Molfessis, Antoine Vey et Julie Klein, professeur à Rouen, à la détermination du thème de la soirée et à l'organisation de son déroulement et de sa mise en scène. Nous avons successivement traité des thèmes tels que « L'éloquence est-elle entrée dans la nuit ? », « Les mots doivent-ils être gardés à vue ? », « Le commerce des mots », « La musique des mots » et enfin « Les mots au pouvoir ». Quant à la mise en scène, il y a eu une vente aux enchères de mots, un procès, des chansons, un duel. Tout est réglé comme du papier à musique avec la même exigence que s'il s'agissait d'un spectacle professionnel ». L'on comptait, lors de la dernière édition, pas moins de 400 invités parmi lesquels Bernard Kouchner, Christine Ockrent, Claude Goasguen, Ruth Elkrief, Jacques Weber, et même l'humoriste Nicolas Canteloup, chargé à l'issue de la soirée d'en résumer les traits saillants. « C'est le CAC40, la *legal 500* et une bonne partie du PAF » confie Bertrand Perier, lui-même épaté par le succès de l'événement. Cette nuit de l'éloquence pourrait se réduire à une soirée mondaine un peu irritante si l'humour bon enfant, le talent et l'excellence de l'organisation n'en faisaient un événement à part capable d'extirper le droit des facultés et des prétoires pour le hisser dans des univers dont il est habituellement exclu.

Inviter le droit dans le débat public

À l'origine de ces événements ? Le Club des juristes fondé par l'universitaire Nicolas Molfessis. Il ne faut pas s'y tromper. Paillettes, spectacles et mondanités ne sont qu'une petite partie de l'activité du club. Une agréable vitrine qui dépoussière le droit. Mais le club est avant surtout une puissante et très prolifique machine intellectuelle. Fondé en 2007, il se définit comme le premier *Think Tank* juridique. « La place très restreinte du droit dans le débat public et, en parallèle, la réussite du Cercle des économistes, qui a su montrer que l'on pouvait intéresser non seulement les décideurs, les journalistes mais plus largement le public à des problématiques complexes et à des interrogations prospectives, nous ont inspiré l'idée de créer un cercle équivalent pour inviter le droit dans le débat public », confie Nicolas Molfessis. « C'était d'autant plus essentiel qu'il n'existe pas, concernant le droit positif, de véritable lieu de recherche collective indépendante, pas de CNRS comme il y en a un pour la recherche scientifique. Les travaux des juristes sont très individuels ». Le socle est composé de 40 membres issus de quatre grandes familles : entreprises, universitaires, praticiens, magistrats. « Nicolas Molfessis a su rassembler les meilleurs spécialistes de droit privé et public, il y a ajouté des dirigeants d'entreprise, des magistrats, des avocats dans un esprit d'intérêt collectif, avec le souci de montrer comment concrètement le droit pouvait faciliter le fonctionnement de la société. Passionné par ce projet excitant, j'y ai apporté mon imagination et mon énergie » confie Jean Veil, pierre angulaire du club. C'est ainsi que l'on peut lire régulièrement des tribunes de ses membres sur des sujets d'actualité, dans les *Échos*, la *Semaine juridique*, ou encore le *Huffington Post*.

Générer une pensée féconde nouvelle

Mais le club est également réputé pour sa production de rapports de grande qualité sur des thèmes juridiques d'actualité : la régulation des contentieux devant les cours suprêmes, poursuite et sanctions des abus de marché (qui s'est inscrit dans les réflexions aux côtés des travaux de l'Autorité des marchés financiers, des réflexions de Bercy et de la Chancellerie), un rapport bilingue français/anglais sur l'effectivité du droit de l'environnement, publié dans le cadre de COP 21 alors que précisément les médias s'interrogeaient sur la force réelle des engagements en cours de négociation, un autre sur « Sécurité juridique et initiative économique », ou bien encore un rapport sur le pouvoir de sanction des autorités administratives... Il y en a au moins une vingtaine comme cela. « Nous travaillons avec des compétences reconnues dans les domaines considérés, en faisant en sorte de cultiver, en outre, les interactions entre professionnels et universitaires. Par ailleurs, la Cour de cassation et le Conseil d'État acceptent de participer activement à nos travaux, ce qui, évidemment, contribue à leur qualité » analyse Nicolas Molfessis. La vie du club est également ponctuée par des dîners-débats sur des sujets d'actualité qui rassemblent une cinquantaine de personnes. L'on y a parlé médiation, nouvelle économie etc. Dernière création en date, les « assises du droit et de la compétitivité » dont la première édition s'est tenue en janvier 2015. « Il manquait un événement fédérateur d'une réflexion générale. Nous tenions à ce qu'il se déroule à l'Université car, en tant qu'universitaire, je crois profondément que celle-ci peut être à l'origine des évolutions en générant une pensée féconde nouvelle et en invitant les professionnels en son sein. Celle de Paris II Assas a joué le jeu et largement contribué au succès d'une journée qui a rassemblé 1 200 participants » explique Nicolas Molfessis. La journée comptait une séance plénière et six ateliers le matin et à nouveau six ateliers l'après-midi, suivis d'une séance de clôture. « Chaque atelier était l'aboutissement de plusieurs mois de travail sur des sujets comme l'action de groupe, les complémentaires santé, l'entreprise et les effets extraterritoriaux du droit, le secret des affaires ou le gaz de schiste. À chaque fois, il s'agissait d'identifier les blocages, de déterminer si le droit en était à l'origine et comment l'évolution des règles pouvait contribuer à la solution ». La prochaine édition aura pour thème « Aujourd'hui est déjà demain ». « L'idée consiste à identifier, par thématique sectorielle, les problèmes futurs non réglés. Par exemple, nous travaillons sur la passionnante question des décisions algorithmiques prises par les administrations. Un administré, à qui une machine répond automatiquement à sa requête, doit-il être informé que cette réponse est automatique ? Question que le projet de loi sur la *République numérique* laisse sans réponse pour l'heure » confie Nicolas Molfessis.

Que de projets couronnés de succès, de paris réussis et de production scientifique pour une institution qui n'a même pas encore fêté ses dix ans !

Note

Boite à outils

Imprimer ce document

Classer dans un dossier

Etablir un lien vers ce document

Vous voulez rechercher un mot dans le document ?

Cliquez une fois dans le document et tapez (Ctrl + F)

v2.03.37

© LEXTENSO - 2016 - Tous droits réservés - [Contact](#) | [Plan du site](#) | [Aide](#) | [Mentions légales](#)
| [Liens partenaires](#) | [RSS](#)